Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau des diplômes de l'Enseignement Technique** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2021-448** **10/06/2021**

Date de mise en application : 17/06/2021

Diffusion : Tout public

Nombre d'annexes : 0

Objet : Modalités de consultation, proposées aux équipes pédagogiques, des référentiels de diplômes des spécialités « Productions aquacoles* », « Gestion des milieux naturels et de la faune* » et « Forêt* » du baccalauréat professionnel, mis en œuvre dans le établissements de l'enseignement agricole à compter de la rentrée 2022 ;

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM Hauts Commissariats de la République des COM Etablissements d'enseignement agricole publics et privés

Résumé : Les projets des référentiels rénovés des spécialités « Productions aquacoles » , « Gestion des milieux naturels et de la faune » et « Forêt » du baccalauréat professionnel sont mis en ligne à partir du 17 juin 2021 pour consultation jusqu'au 13 juillet 2021.

La présente note de service a pour objet de préciser les modalités de la consultation des équipes pédagogiques des établissements qui mettront en place, à partir de la rentrée scolaire 2022, le référentiel de diplôme rénové des spécialités « Productions aquacoles* » , « Gestion des milieux naturels et de la faune* » et « Forêt* » du baccalauréat professionnel.

Sont consultables :

- le projet de référentiel rénové de la spécialité « Productions aquacoles* » du baccalauréat professionnel
- le projet de référentiel rénové de la spécialité « Gestion des milieux naturels et de la faune* » du baccalauréat professionnel
- le projet de référentiel rénové de la spécialité « Forêt* » du
- baccalauréat professionnel

Les documents sont mis en ligne à partir du 17 juin 2021 pour une consultation dans les établissements jusqu'au 13 juillet 2021.

Ils sont accessibles sur le site Chlorofil.fr dans le répertoire « actualités » et à l'adresse suivante :

https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bac-pro

Ils sont téléchargeables au format PDF lisible avec le logiciel Acrobat Reader.
Les équipes et/ou les enseignants sont invités à transmettre leurs remarques jusqu'au 7 juillet 2021 par courrier électronique, aux adresses suivantes :

Pour la spécialité « productions aquacoles* » du baccalauréat professionnel :
consultation-bac-aquaculture.dger@agriculture.gouv.fr

Pour la spécialité « Gestion des milieux naturels et de la faune* » du baccalauréat professionnel :
consultation-bac-gmnf.dger@agriculture.gouv.fr

Pour de la spécialité « Forêt* » du baccalauréat professionnel :
consultation-bac-foret.dger@agriculture.gouv.fr

Les suggestions et questions seront traitées par les services de la DGER concernés.

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche

Valérie BADUEL